



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 06 septembre 2019**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS et Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Alban GENOUD dit du CHENE et Marc LOUREAU.

Absents excusés : Mme Monique CLAVIER, procuration donnée à Mr Yves MOINE,

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Nathalie FORTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil du 05 juillet 2019.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Le cantonnier doit prochainement subir une intervention, par conséquent, il sera absent jusqu'à la fin de l'année.
- Bal du 13 juillet 2019 : la soirée s'est bien déroulée avec toujours autant de participants.
- Le revêtement en bicouche va être prochainement posé sur les tranchées de la rue du Sedan.
- Concernant la cabine PTT, le revêtement en bicouche sera refait à l'identique. Une fois que la fibre optique sera installée, ORANGE se chargera du branchement.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX :

La SJE doit revenir pour poser les bicouches.

L'éclairage est désormais terminé.

La commune va récupérer huit poteaux en ciment et un en bois ; ils seront stockés à la carrière.

ENEDIS posera un compteur à la chapelle pour un coût de 235.00 €.

Le consuel doit passer pour valider l'installation électrique, puis La DRAC viendra à son tour, pour entériner les travaux extérieurs.

2^{ème} TRANCHE E-LUM (ECLAIRAGE PUBLIC) :

Cette 2^{ème} tranche va nous permettre de remplacer les vieux lampadaires, soit une trentaine environ, pour la somme approximative de 7 500.00 € pris sur le budget 2020.

(= 250.00 € par lampadaire).

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

REVISION PLU QUINTIGNY :

Une erreur commise par le Cabinet SOLIHA de Mr Ruellan, s'est glissée dans le PLU de Quintigny. Ce dernier va prendre à sa charge cette révision.

Cette erreur concerne l'article 4 : « Adaptations mineures ».

Un arrêté sera pris par Mr le Maire pour lancer la révision.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

PARCELLE BOIS Mr MERMET :

Mr MERMET souhaite vendre une parcelle d'1 ha 50, où il a coupé tous les sapins.

La commune va lui faire une proposition d'achat d'un montant de 500 €.

AFFOUAGE 2019-2020 :

Cette année, sont à couper les parcelles N° 22 et N° 23 au bois de Saint-Georges, il reste également la parcelle N° 31 à terminer.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de la commission des Bois, le vendredi 27 septembre 2019 à 14h00 devant la mairie.

STATIONNEMENT ALAMBIC :

Mr Bertrand SUCQUET a été reçu dernièrement par Mr le Maire ainsi que son 1^{er} adjoint mais visiblement sans aucun résultat. Ce dernier continue de garer ses voitures de façon anarchique et dangereuse pour nous automobilistes.

Afin de régler ce problème récurrent, un arrêté sera pris tout prochainement et une borne sera installée devant l'alambic.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

Compétence périscolaire : la personne en charge du dossier à la Communauté de Communes a fait une moyenne de calcul sur les années 2017 et 2018, soit pour Quintigny un montant total de : 8 095 €.

Par conséquent, le SIVOS va désormais devoir facturer le périscolaire à la Communauté de Communes et le restant à la commune de Quintigny.

Il est fait une proposition ce soir, d'organiser au plus vite, une réunion avant le 19 septembre 2019 avec le SIVOS, Mr le Maire de l'Etoile et sa secrétaire pour analyser les conséquences de cette nouvelle modalité de fonctionnement.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- **RENTREE SCOLAIRE** : RAS

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr PERRIER (personne qui travaille au SIDEC) a fait la demande suivante :
Serait-il possible de jouer de la cornemuse et du cor de chasse dans la chapelle de Quintigny entre midi et quatorze heures pour m'entraîner quelques jours par semaine ?
Une discussion s'engage :
 - Accorder un essai de quelques mois ?
 - Que Mr Perrier accorde à la commune une prestation annuelle ?VOTE : Pour 4 – Contre 4 – Abstention 3
- Bulletin municipal : il faut que chaque personne concernée progresse dans la rédaction de ses différents articles pour pouvoir l'éditer avant la fin de l'année.
Une réunion aura lieu le lundi 23 ou le lundi 30 septembre 2019 à 20h30.
- Il est demandé aux personnes qui pompent régulièrement de l'eau dans le Sedan, de faire attention à la réglementation en cours sinon, nous nous verrons dans l'obligation de faire intervenir la police de l'eau pour solutionner ce problème.
- Il est demandé également aux personnes qui déposent des permis de construire qu'il est indispensable de respecter ce qui a été validé et signé.
- Et enfin, il est important d'être vigilant sur les flux d'eau qui proviennent de nos cours privées (quand nos cours sont goudronnées), si de gros orages venaient à tomber.
- Le repas du conseil et des anciens aura lieu le samedi 14 décembre 2019 à 12h.
- Achat des cadeaux de Noël, début novembre 2019.
- Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 et le dimanche 22 mars 2020.
Les nouveaux électeurs auront jusqu'au 07 février 2020 pour s'inscrire sur les listes électorales.
- Les 21 et 22 septembre 2019 : « Journée du Patrimoine 2019 »
Nous aurons sur la Commune une exposition de tableaux à la chapelle.
- Une alerte « Ambroisie » a été lancée sur le site internet.
Elle est hélas désormais présente sur la décharge FAMY.
- Un arbre appartenant à la commune est tombé. Il va être prochainement coupé.
- Il faudrait que l'entreprise RAYMOND passe le lamier soit prochainement soit au printemps.
Mais nous nous devons de rappeler que les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir leurs haies avant qu'elles ne débordent sur la voie publique.
Les personnes qui souhaiteraient faire tailler leurs haies (à titre privé) peuvent venir s'inscrire dès à présent en mairie.
- Au sujet du SIAHS, ce dossier n'est hélas à ce jour pas réglé, comme prévu lors du dernier conseil, des pièces complémentaires sont à nouveau demandées.
- En réponse à une question sur le broyage de la décharge FAMY, il a été précisé que l'entreprise a une autorisation de la DREAL, de plus, elle se doit de faire analyser régulièrement les buvards pour connaître l'impact des poussières dans l'air.

La séance est levée à 23h18

Vu pour être affiché le 11 septembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 septembre 2019



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Yves MOINE